

REGLEMENT INTERIEUR

« SOCIETE DE GYMNASTIQUE ET DE TIR DE NIEDEBRBRONN LES BAINS »

Section gymnastique

ADHESION AU CLUB : L'inscription au club implique le paiement de la cotisation et de la licence FFGYM. La cotisation couvre l'assurance et la licence (obligatoire) celle-ci est fixée chaque année par le comité directeur. Cette cotisation est une et indivisible : elle est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. **Celle-ci devra être réglée avant le 31 octobre de chaque année**, passé ce délai, l'enfant ne sera plus admis aux séances. Au-delà de cette date, l'inscription est définitive et la cotisation est due. Cette cotisation ne pourrait aucunement être remboursée si l'activité du club ou du licencié devait cesser suite à une décision indépendante de sa volonté.

ASSURANCE : Chaque licencié est couvert par l'assurance attachée à la licence dans la limite du contrat FFGYM Assurance- Notice licencié. Une assurance optionnelle complémentaire est proposée à chaque licencié, libre à lui de la souscrire ou non en toute connaissance de cause.

ACCES A LA SALLE- RESPONSABILITE : Les parents sont priés d'amener et rechercher les enfants à la porte de la salle spécialisée et non les déposer ou les attendre sur le parking, ceci pour des raisons de sécurité. La salle spécialisée est exclusivement réservée aux licenciés « SGT NIEDERBRONN » accompagnés d'un entraîneur. Le club n'est pas responsable en cas d'accident du licencié en dehors de ses heures d'entraînement et/ou s'il se trouve en salle sans encadrant. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet dans les locaux du gymnase.

En cas d'accident corporel survenu lors des entraînements en l'absence de parents, ces derniers reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable de prendre toutes les mesures d'urgence qu'il jugera nécessaire pour assurer la sécurité du gymnaste et en tenant compte des informations portées sur la fiche d'inscription.

ENTRAÎNEMENTS : Les entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive des entraîneurs du club selon les horaires établis sur le planning de la saison en cours.

Dans les sections non compétitives, les groupes sont constitués à partir de l'année de naissance des enfants. Les regroupements d'enfants d'âges différents pour des raisons pratiques ou de convenances personnelles ne sont pas possibles car les programmes sont adaptés à l'âge de chacun. Le nombre d'heures d'entraînement est fixé par les entraîneurs et proposé aux parents. Les entraînements peuvent être modifiés en cours d'année pour des raisons que l'entraîneur jugera nécessaires pour la bonne progression des gymnastes.

En période de compétition, des entraînements supplémentaires pourront également être programmés. Les différents groupes sont formés en début de saison ; mais ces groupes, en fonction de leur niveau et de leur progression, peuvent être modifiés en cours d'année, ceci afin que l'entraînement corresponde aux capacités des gymnastes. Le choix des méthodes d'entraînement à mettre en œuvre est de la responsabilité des entraîneurs.

Afin de garantir l'homogénéité et la bonne progression des groupes, les gymnastes sont tenus d'assister à tous les entraînements de leur groupe. Les absences répétées sans justification valable pourront conduire à un changement de groupe afin de mettre en cohérence les objectifs du gymnaste et ceux de son groupe d'entraînement.

En cas d'absence à une ou plusieurs séances, il est judicieux de prévenir via l'application WHATSAP pour les gymnastes non compétitives et TEAM PULSE pour les compétitrices.

Chaque gymnaste devra se conformer aux horaires d'entraînements- même un retard de 10 min peut être préjudiciable à la bonne tenue et la sécurité de la séance (échauffement et organisation de la séance).

Les gymnastes sont tenus d'aider l'entraîneur à ranger le matériel utilisé pendant la séance d'entraînement.

TENUE DE PRATIQUE Les chaussures sont interdites pour toute personne entrant dans la salle spécialisée. Une tenue correcte et adaptée pour la pratique sportive est exigée pour tous les gymnastes. Les bijoux : montres, bracelets, colliers, boucles d'oreilles et autres accessoires qui peuvent s'avérer gênants ou dangereux pour la pratique de la gymnastique sont interdits. Les enfants qui ont des cheveux longs sont prié(e)s de les attacher. Le club ne pourra être tenu responsable du vol ou de la dégradation des affaires personnelles.

COMPETITIONS : Le calendrier des compétitions est affiché à la salle et publié sur le site internet du club. Les parents s'engagent à faire participer leur enfant dans les diverses compétitions officielles par équipe. En cas de non-participation injustifiée, les frais d'engagement pourront être réclamés aux parents. Les décisions de sélection d'un ou d'une gymnaste ainsi que la composition d'une équipe est de la responsabilité du ou de la responsable technique du club en accord avec les entraîneurs ceci afin d'éviter toute discussion ou polémique. Leur décision sera sans appel et ne pourra être contestée.

Pour chaque compétition, les parents de chaque groupe engagé devront s'organiser pour covoiter les gymnastes / les entraîneurs du groupe et les juges.

CONGES : Certains groupes n'ont pas de séances durant les vacances ou week-end prolongé, ceci afin de respecter les rythmes scolaires et temps de congés.

DROIT A L'IMAGE

Par son inscription ou celle de son enfant mineur (pour les parents des enfants mineurs) au sein de la SGT NIEDERBRONN, le licencié est averti et autorise le club à utiliser des supports (vidéo photos sur lesquels apparait son image de façon identifiable et à des fins non commerciales.

Ces supports pourront être utilisés à des fins non commerciales pour :

- Le site web du club
- Les réseaux sociaux
- Les médias locaux
- Les médias d'informations de nos partenaires.

Toutes personnes ne souhaitant pas que les clichés apparaissent, sont priés d'en faire part par courrier au président de la Société de Gymnastique et de Tir de NIEDERBRONN LES BAINS

COMPORTEMENT : Les gymnastes représentent le club ; un comportement exemplaire et sportif est exigé. Toute propagande politique, religieuse, raciale, commerciale sont rigoureusement interdites.

Le président : KRUMM Freddy.